



# VILLE DE CHÂTILLON SUR SEINE (COTE D'OR)

Envoyé en préfecture le 21/10/2024

Reçu en préfecture le 21/10/2024

Publié le 21/10/2024

ID : 021-212101547-20241014-2024\_151\_DST-CC



## DECISION

N°	OBJET	DATE
DST-151-2024	BATIMENT – Contrat de location de locaux sis rue du Petit Versailles à Châtillon-sur-Seine à VYV 3 Bourgogne à compter du 1 <sup>er</sup> novembre 2024	14-10-2024

Le Maire de Châtillon-sur-Seine (Côte d'Or),

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la délibération n° 2022-174 en date du 07 septembre 2022 déposée en Sous-préfecture de Montbard le 8 septembre 2022 confiant au Maire, délégation de signature et pouvoir de décision dans la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

## DECIDE

**Article 1 :** La commune de Châtillon-sur-Seine cède à bail à VYV 3 Bourgogne des locaux sis rue du Petit Versailles abritant l'Institut Médico Pédagogique à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2024. Le présent bail est conclu pour une durée de neuf ans moyennant un loyer mensuel de deux mille cinq cent cinquante euros.

**Article 2 :** Le Maire est autorisé à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**Article 3 :** Conformément aux dispositions du code des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, le tribunal administratif de Dijon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des deux dates suivantes :

- date de sa réception en sous-préfecture de l'arrondissement de Montbard (Côte d'Or),
- date de sa publication.

**Article 4 :** La présente décision, publiée dans les conditions réglementaires habituelles, sera transmise au représentant de l'Etat de l'arrondissement de Montbard, à Madame la Trésorière ainsi qu'à VYV 3 Bourgogne et publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

Fait à Châtillon-sur-Seine, le 14 octobre 2024

Le Maire,  
Roland LEMAIRE,

